

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1107 DU 6 OCTOBRE 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNE SEMAINE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

**SUPPRIMER
LA TAXE D' HABITATION
ET
ENGAGER
UNE RÉFORME FISCALE
POUR DYNAMISER
LE DÉVELOPPEMENT**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 11

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 16

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 20

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 23

Nombre de pages :25

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

wesleyAminata.

2 LA NATION N°1107 /LUNDI 6 OCTOBRE 2014

ÉDITORIAL de Jean Paul Eluther

POURQUOI LA TAXE D'HABITATION EST FONDAMENTALEMENT INJUSTE...

Au moment où les taxes d'habitation arrivent dans les boîtes aux lettres, rappelons toute l'injustice qui entoure cet impôt. En premier lieu, la taxe souffre des mêmes tares que les autres impôts locaux, notamment la taxe foncière, à savoir un caractère aléatoire, paradoxal et obsolète. Aléatoire, car selon que la commune est plus ou moins dispendieuse, la taxe peut varier du simple au double. On a ainsi pu constater pour des biens identiques situés dans des communes limitrophes, des montants de taxe totalement différents selon le trottoir. Paradoxal, car moins une commune accueille d'entreprises, moins elle perçoit d'impôts professionnels et plus elle doit taxer les ménages et donc augmenter la taxe foncière et la taxe d'habitation. Alors même que l'absence d'activité professionnelle sur la commune laisse imaginer un fort taux de chômage, voire une pauvreté accrue. Ce n'est pas pour rien que les communes riches ont souvent les taux d'impôts locaux les plus faibles. Est-ce logique qu'à surface égale, un appartement soit plus taxé à Pointe à Pitre qu'à Gosier ?... Obsolète, car la valeur cadastrale servant à asseoir la taxe repose sur des notions dépassées ou incomplètes telles que la vétusté ou les éléments de confort, sans aucun lien avec la valeur vénale. Or, une salle de bains ne vaut pas la même chose dans une commune où le marché de l'immobilier stagne et dans une autre commune où il explose. Sans compter qu'en l'absence de déclaration des travaux, certains immeubles huppés peuvent être exonérés pour cause de vétusté alors qu'ils contiennent trois salles de bains et un sauna dernier cri... En second lieu, la taxe d'habitation n'est pas du tout la même selon qu'elle frappe une résidence principale ou une résidence secondaire. En effet, la résidence principale bénéficie de toute une série d'abattements, liés ou non aux charges de famille ou aux ressources, alors que sur la résidence secondaire, la taxe d'habitation est calculée plein pot. Autrement dit, une taxe d'habitation liée à la résidence principale est souvent faible alors que celle sur la résidence secondaire ne l'est que rarement. Or, le contribuable profite pleinement des services de la commune de sa résidence principale (écoles, enlèvement des déchets, transports, aides...) et rarement de ceux

proposés par sa commune de villégiature. Ce qui revient à faire payer le contribuable qui ne bénéficie pas des services et à exonérer celui qui les utilise en réalité ! Il faut mettre fin fin à cet impôt décidément inepte et injuste et plus généralement engager une réforme fiscale pour dynamiser notre développement .

POLITIQUE

LE GOUVERNEMENT MET FIN AUX EMPLOIS FRANCS ET MODIFIE LE DISPOSITIF DES ZONES FRANCHES

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, a annoncé jeudi dernier la fin de l'expérimentation des emplois francs ainsi qu'une refonte du dispositif d'exonérations dont bénéficient les entreprises s'implantant dans une zone franche urbaine (ZFU). « Nous allons faire 30 millions d'économies, en abandonnant des politiques qui n'ont pas prouvé leur utilité », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse consacrée au budget de son ministère. « Nous allons mettre fin à l'expérimentation des emplois francs », ce qui représente une économie de 11 millions d'euros en 2015, a poursuivi Patrick Kanner. Lancé en juillet 2013 à titre expérimental dans dix agglomérations, puis étendu en septembre suivant à 30 nouvelles agglomérations, le dispositif des emplois francs instituait une prime de 5 000 euros en faveur des entreprises recrutant un jeune de moins de 30 ans en CDI résidant dans un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. Le gouvernement avait prévu de financer 10 000 emplois francs sur trois ans, mais seuls 250 emplois francs ont été signés depuis juillet 2013, en raison de critères trop rigides et d'un manque de lisibilité. Le gouvernement a également prévu de revoir le dispositif des ZFU, censé expirer fin 2014. Celui-ci autorise des exonérations fiscales et sociales pour les petites entreprises qui s'implantent dans les quartiers défavorisés, en contrepartie d'une clause d'embauche au bénéfice des habitants. Il n'y aura plus d'exonérations des cotisations sociales pour les nouveaux entrants, ce qui représente une économie de 17 millions d'euros en 2015, et 45 millions supplémentaires en 2016, selon le ministère. Quant aux exonérations sur les taxes foncières et les impôts sur les bénéfices, qui représentent un manque à gagner pour les finances publiques de 275 millions d'euros en 2014, elles seront accordées sur de nouveaux critères, annonce le ministère. Le gouvernement ne

devrait donc pas suivre totalement les recommandations du Conseil économique, social et environnemental (Cese) à qui il avait demandé il y a quelque mois son avis sur le devenir de ces ZFU. Dans son avis rendu mi-janvier, le Cese recommandait de « poursuivre » ce dispositif d'exonérations fiscales et sociales car il « a contribué au maintien et au développement d'activités ainsi qu'à la création d'emplois dans ces quartiers » (lire Maire info du 15 janvier). Le Cese proposait de revoir en revanche le périmètre des ZFU et d'en actualiser la liste. La restriction budgétaire n'est peut-être pas étrangère à cette décision. Pour sa part, le ministère de la Ville voit son budget baisser. Il passe de 490 millions en 2014 à 459 millions en 2015 et 404 millions en 2017, mais les crédits « d'intervention » (subventions à 7 000 associations de proximité, adultes-relais, programme de réussite éducative...) sont « sanctuarisés » pour trois ans à hauteur de 338 millions d'euros, a également souligné jeudi dernier le ministre.

LA COMMISSION EUROPÉENNE VA T ELLE REJETTER LE PROJET DE BUDGET DE LA FRANCE ?

La Commission européenne devrait rejeter d'ici la fin du mois le projet de budget 2015 présenté par la France et demander qu'il soit modifié pour respecter les engagements pris par Paris en matière de réduction des déficits, a-t-on appris de plusieurs sources de la zone euro. L'exécutif communautaire utiliserait ainsi pour la première fois les nouvelles prérogatives que lui ont accordées les Etats membres en 2013 en matière de contrôle des budgets nationaux. La Commission pourrait aussi faire passer la procédure disciplinaire engagée contre la France au dernier stade avant celui des sanctions, tout en accordant à Paris deux années supplémentaires pour ramener son déficit dans les limites imposées par les traités, ont précisé les sources. Ces décisions, dont certaines seront prises par la Commission sortante, celle de José Manuel Barroso, avant l'entrée en fonctions le mois prochain de l'équipe dirigée par Jean-Claude Juncker, permettraient d'accorder un répit aux autorités politiques françaises sans compromettre la crédibilité des règles budgétaires de l'UE, a expliqué un responsable impliqué dans le processus.

LE CONSEIL D'ORIENTATION DE L'EMPLOI SALUE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Expérimenté dans plusieurs départements depuis début 2014 pour aider les personnes les plus éloignées du marché du travail à remettre le pied à l'étrier, l'accompagnement global va dans la bonne direction, estime le COE. Dans un rapport publié le 1er octobre 2014, le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) analyse les dispositifs en place pour aider les personnes durablement éloignées du marché du travail à retrouver un emploi. 2,2 millions de personnes seraient dans ce cas, parmi lesquelles les femmes, les jeunes et les seniors sont surreprésentés. Les cas de figure sont très variés. Il peut ainsi s'agir de personnes progressivement éloignées du marché du travail après avoir perdu ou quitté leur emploi, de personnes qui ne sont jamais entrées sur le marché du travail, ou encore de femmes ou d'hommes ayant interrompu leur activité professionnelle... Parmi les politiques publiques mises en place pour les aider, le COE met en avant l'accompagnement global, actuellement expérimenté dans plusieurs départements. Il "va dans la bonne direction", estime ainsi le rapport. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un protocole signé le 1er avril 2014 par l'Association des départements de France (ADF), Pôle emploi et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Objectif : organiser une approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficultés sociales. Ce dispositif permet ainsi de coupler l'accompagnement professionnel des personnes les plus éloignées du marché du travail avec un accompagnement social. Son principe est simple : il s'agit de faire travailler en articulation les conseillers de Pôle emploi et les "correspondants sociaux" désignés par les conseils généraux. "L'entrée du demandeur d'emploi dans la modalité d'accompagnement global résulte d'un diagnostic partagé et d'une décision commune entre le conseiller dédié Pôle emploi et le travailleur social", explique le COE dans son rapport. A l'heure actuelle, cinq départements se sont lancés dans la démarche (Doubs, Indre, Loire, Corse du Sud, Hautes-Pyrénées) et près de soixante autres sont en pourparlers avec Pôle emploi pour un démarrage en janvier 2015. Mais d'après le COE, les moyens qui sont consacrés à ce dispositif sont trop faibles et le nombre de conseillers dédiés trop limité. Il en résulte un nombre de bénéficiaires peu significatif par rapport aux besoins... Le COE propose trois pistes de développement : expérimenter avec Pôle emploi une action citoyenne auprès des référents Pôle emploi pour permettre à ces derniers de bénéficier de l'appui d'associations et de bénévoles, développer des approches plus collectives de l'accompagnement ou

encore développer des outils communs d'information entre les services de Pôle emploi et tous les autres acteurs de l'accompagnement, social et professionnel, y compris l'insertion par l'activité économique (IAE). Mais le COE ne s'arrête pas à ce dispositif. Pour donner plus de chances aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver du travail, le COE estime ainsi nécessaire de mieux anticiper leur retour sur le marché du travail. "Pour les personnes qui se retrouvent au chômage, il est indispensable de mieux repérer les personnes qui, en raison de leurs caractéristiques, présentent un risque de chômage de longue durée", détaille ainsi le rapport, qui insiste sur la nécessité d'alerter celles qui s'inscrivent au chômage sur le fait que les probabilités de retour à l'emploi diminuent avec la durée du chômage. Autre préconisation : ne prescrire des formations que si nécessaire. D'après le COE, les formations ont tendance à éloigner des conditions de la recherche d'emploi et, de ce fait, peuvent retarder le retour sur le marché du travail. Le COE propose enfin de développer les écoles de la deuxième chance, de mieux prendre en compte les compétences extra-professionnelles, de rapprocher les entreprises et les acteurs de l'accompagnement et de développer l'alternance pour les adultes, avec des mécanismes de rémunérations adaptées. Cette dernière proposition rejoint la réflexion actuelle du gouvernement visant à payer les apprentis non plus selon leur âge mais selon leur cursus et leurs qualifications.

FACEBOOK MESSENGER ET L' ENVOI D' ARGENT AUX CONTACTS

Le paiement inter-personnel va-t-il devenir la nouvelle marotte des réseaux sociaux ? En septembre on apprenait que le groupe BPCE (Banque Populaire, Caisse d'Epargne) était sur le point de lancer un service de transfert de petites sommes d'argent entre particuliers via Twitter. Le service a été réalisé par S-money, établissement de monnaie électronique, filiale du groupe qui opère une solution de porte-monnaie électronique sur téléphone mobile. Concrètement, tous les utilisateurs de Twitter en France, quelle que soit leur banque, pourront s'envoyer de l'argent en un simple Tweet. Mais Facebook ne serait pas en reste via son application Messenger. Rien d'officiel mais en fouillant dans le code de l'application, un étudiant en informatique a découvert (captures d'écran à la clé) ce qui pourrait ressembler à un service d'échange d'argent entre contacts, aussi simplement que l'on échange des contenus. Pour se faire, il suffirait d'enregistrer des cartes de paiement directement dans l'application ou utiliser une carte associée au compte Facebook. Ensuite, un code PIN validerait les échanges. Outre un argument supplémentaire pour retenir ses utilisateurs au sein de ses

applications, le service permettrait au géant de créer une nouvelle ligne de revenus s'il entendait prélever des commissions sur les transactions réalisées. L'arrivée de ce service est d'autant plus crédible que David Marcus, ancien président de Paypal est devenu en juin dernier le nouveau responsable de Facebook Messenger...

SANTÉ

CANCER : LE REMÈDE OUBLIÉ

Nous sommes en 1890 à New York. Il fait nuit. Le Dr William Coley se tourne et se retourne dans son lit. La veille, ce jeune chirurgien de 28 ans a, pour la première fois, vu mourir une de ses patientes. Cette patiente, Elizabeth Dashiell, est morte d'un cancer des os. Et le Dr Coley est submergé par un sentiment de culpabilité et d'impuissance. Au petit matin, il sort de chez lui. Mais au lieu de se rendre, comme d'habitude, au New York Cancer Hospital où il travaille, il décide de partir pour Yale. Yale est la grande université qui se trouve à deux heures de train au nord de la ville, dans l'état voisin du Connecticut. Yale était déjà, à l'époque, réputée mondialement pour sa faculté de médecine. La bibliothèque universitaire conserve des archives qui couvrent toutes les maladies connues à ce jour, décrivant précisément les cas de millions de malades. C'est dans ce gisement prodigieux que le Dr Coley va rechercher des cas de « sarcome » semblables à celui qui a tué sa patiente. Le sarcome est une sorte de cancer. Le Dr Coley espère trouver des cas dans lesquels des patients, touchés par le même cancer que sa patiente, auraient guéri. Car il est convaincu qu'il existe, quelque part, un traitement qui aurait pu la sauver. Plus de deux semaines durant, ses recherches sont vaines. Il épluche des kilos de dossiers poussiéreux. Mais la conclusion est toujours la même : patient décédé. Il commence à désespérer lorsqu'un soir, alors qu'il est sur le point d'abandonner, il fait une étonnante découverte.

Guérison mystérieuse

Le Dr Coley a mis la main, sans le savoir, sur un cas qui va révolutionner le traitement du cancer. Il découvre en effet le dossier médical complet d'un homme dont le sarcome a mystérieusement disparu après avoir attrapé une maladie infectieuse. Cette maladie,

pratiquement disparue aujourd'hui, s'appelle l'érysipèle. C'est une infection de la peau due à une bactérie, le streptocoque. Elle se manifeste par de grosses plaques rouges, qui peuvent toucher le visage, mais plus souvent les jambes, et s'accompagne de fièvre. Mais ce n'est pas une maladie grave. Aussitôt après avoir attrapé l'érysipèle, le sarcome de ce patient a donc brutalement disparu. Le Dr Coley chercha d'autres cas semblables et en trouva plusieurs dans les archives, dont certains remontaient à des centaines d'années : leur cancer (sarcome) avait disparu après une simple infection de peau ! Il découvrit que d'autres pionniers de la médecine comme Robert Koch (qui découvrit le fameux bacille de Koch, responsable de la tuberculose), Louis Pasteur, et le médecin allemand Emil von Behring, qui reçut le premier prix Nobel de médecine en 1901, avaient eux aussi observé des cas d'érysipèle coïncidant avec la régression spontanée de cancers. Convaincu qu'il ne pouvait pas s'agir d'un hasard, le Dr Coley décida d'inoculer volontairement le streptocoque (bactérie) responsable de l'érysipèle à l'un de ses patients touché par le cancer de la gorge. L'expérience fut menée le 3 mai 1891 sur un homme appelé M. Zola. Immédiatement, son cancer régressa et l'état de santé de M. Zola s'améliora considérablement. Il retrouva la santé et vécut huit ans et demi de plus. Le Dr Coley créa une mixture de bactéries mortes, donc moins dangereuses, appelée Toxines de Coley. Cette mixture était administrée par injection jusqu'à entraîner de la fièvre. Il fut observé que le remède était efficace, y compris dans le cas des cancers métastasés.

Un jeune de 16 ans sauvé du cancer

Le premier patient à recevoir les Toxines de Coley fut le jeune John Ficken, un garçon de 16 ans atteint d'une tumeur abdominale massive. Le 24 janvier 1893, il reçut sa première injection, qui fut répétée ensuite tous les deux ou trois jours, directement dans la tumeur. A chaque injection, il faisait une poussée de fièvre... et la tumeur régressait. Dès le mois de mai 1893, soit 4 mois plus tard, la tumeur n'avait plus qu'un cinquième de sa taille originelle. Au mois d'août, elle n'était pratiquement plus perceptible. John Ficken fut définitivement guéri du cancer (il mourut 26 ans plus tard d'un infarctus).

Comment cette découverte fut tuée dans l'œuf

Mais les Toxines de Coley se heurtèrent à un redoutable « concurrent » : le développement des machines à rayons radioactifs (radiothérapie), plus facilement industrialisables. Coley lui-même s'équipa de deux machines de radiothérapie. Mais il conclut rapidement à leur moindre efficacité. Pendant quarante ans, il continua à utiliser avec succès les Toxines de Coley, jusqu'à sa mort le 16 avril 1936. Le formidable business de la chimiothérapie prit ensuite le relais pour garantir que ce remède, bien plus simple, moins dangereux, et surtout beaucoup moins coûteux, reste dans les oubliettes de la médecine.

1999 : les Toxines de Coley ressortent des cartons

L'histoire ne s'arrêta pas là, heureusement. En 1999, des chercheurs ouverts d'esprit reprirent les archives laissées par le Dr Coley. Ils comparèrent ses résultats avec ceux des traitements les plus modernes contre le cancer. Et ils s'aperçurent que ses résultats étaient supérieurs ! « Ce que Coley faisait pour les malades du sarcome à l'époque était plus efficace que ce que nous faisons pour ces mêmes malades aujourd'hui », déclara alors Charlie Starnes, chercheur chez Amgen, une des premières sociétés mondiales de biotechnologie, qui travaille en France avec l'Institut National du Cancer. La moitié des patients de Coley touchés par le sarcome vivaient dix ans ou plus après le début du traitement, contre 38 % avec les thérapies les plus récentes. Ses résultats auprès des patients malades du cancer des reins et du cancer des ovaires étaient également supérieurs.

Un grand espoir pour les patients malades du cancer

Aujourd'hui, une société américaine, MBVax, a repris les recherches sur les Toxines de Coley. Bien qu'elle n'ait pas encore mené les études à grande échelle nécessaires à leur commercialisation, 70 personnes ont bénéficié de cette thérapie entre 2007 et 2012. Les effets ont été si positifs que la grande revue scientifique Nature s'en est fait l'écho au mois de décembre 2013 . L'information a également été reprise par le magazine français Le Point, le 8 janvier 2014 . Les personnes qui ont pu bénéficier de cette thérapie non-homologuée étaient des personnes touchées par des cancers en phase terminale, dont des mélanomes, des lymphomes, des

tumeurs malignes dans le sein, la prostate, les ovaires. Il est d'usage en effet dans les hôpitaux de permettre aux personnes dans des situations très difficiles de se tourner vers des thérapies innovantes, qui sont refusées aux autres. Malgré l'extrême gravité de ces cancers, les Toxines de Coley provoquèrent une diminution des tumeurs dans 70 % des cas, et même une rémission complète dans 20 % des cas, selon MBVax. Le problème auquel la compagnie se heurte aujourd'hui est que, pour mener les essais à grande échelle exigés par la réglementation actuelle et construire une unité de production aux normes européennes ou nord-américaines, les besoins de financement se chiffrent en... centaines de millions de dollars. Ce qui était possible en 1890 dans le cabinet d'un simple médecin new-yorkais passionné par sa mission est aujourd'hui devenu quasi-impossible dans notre monde hyper-technologique et hyper... étouffé par les réglementations. Espérons qu'un chercheur saura trouver les arguments propres à convaincre les experts des comités qui président à l'avenir de notre système de santé, qu'un peu d'audace et un peu de liberté sont indispensables pour permettre le progrès et sauver des vies. Mais ça, je doute que les bureaucrates qui nous gouvernent le comprennent facilement.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

L'ILE MAURICE PLAIDE POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES OCÉANS

Le Représentant permanent de la République de Maurice aux Nations Unies, Milan Jaya Nyamrajsingh, a affirmé mardi à la tribune de l'Assemblée générale que le programme de développement pour l'après-2015 doit établir comme priorités le respect des droits de l'homme, l'égalité et le développement durable. Pour cela, il faut, selon le Représentant mauricien, s'appuyer sur quatre piliers, dont le développement social et économique inclusif, la viabilité environnementale, la paix et la sécurité. « Pour soutenir le développement au niveau international,

il est indispensable de mettre en place un régime international fondé sur une coopération qui facilite le transfert de technologies », a souligné M. Nyamrajsingh en ajoutant que cela est particulièrement pertinent pour les petits Etats insulaires en développement. « Nous devons nous appuyer sur l'élan impulsé par le Sommet sur le climat de la semaine dernière pour relever les défis qui se posent au niveau mondial et auxquels nos nations sont particulièrement exposées », a-t-il affirmé. M. Nyamrajsingh s'est félicité de la décision des Chefs de gouvernement du Commonwealth d'établir un « Centre pour le financement du climat », qui sera basé à Maurice. Jugeant que les océans étaient la dernière frontière du développement économique, il a annoncé que son pays s'était doté d'une feuille de route sur l'économie des océans, afin de réaliser le potentiel des ressources halieutiques tout en veillant au respect des écosystèmes marins. L'île Maurice souhaite, selon son Représentant, que les Nations Unies adoptent une Stratégie mondiale pour les océans, qui fournirait des directives générales et un cadre institutionnel pour les plans élaborés au niveau national.

LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT RÉCLAMENT PLUS DE TRANSPARENCE SUR LES MARCHÉS AGRICOLES

Les pays en développement dont les économies dépendent étroitement de l'agriculture réclament davantage de transparence et de soutien pour lutter contre la volatilité des prix et protéger leurs productions sur le marché international. Améliorer la productivité de leur agriculture et donc leur compétitivité est également apparu comme une priorité pour de nombreux représentants, en particulier d'Afrique, lors d'une réunion convoquée par l'organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) à Rome, en présence de près d'une trentaine de ministres et vice-ministres du secteur. "Depuis 40 ans, nous avons vu les prix alimentaires doubler voire tripler et même si depuis six mois ils sont à la baisse, ils restent bien plus élevés qu'en 2010" a rappelé le directeur général de la FAO José Graziano da Silva. Mais la volatilité des prix alimentaires a eu tendance, estime-t-il, à masquer d'autres difficultés structurelles qui entravent l'accès des petits producteurs aux marchés, près d'un milliard dans le monde, impliqués dans la production et le commerce des produits de base, et les laissent sur le bord du chemin. Du café au cacao et au coton, ces marchés concernent

"toutes les matières premières brutes, produites par des petits fermiers mais transformées ensuite sur des chaînes dominées par les acteurs internationaux", a fait valoir David Hallam, directeur des Marchés et du commerce à la FAO. A ce titre, "la gouvernance des marchés concerne à la fois le développement, la sécurité alimentaire et le commerce international", indique-t-il et impose d'établir un environnement propice "au développement et à l'innovation". C'est ce qu'a fait valoir Maham Zoungrana, ministre de l'Agriculture du Burkina Faso en citant le manque d'infrastructures, de stockage et de transports par exemple, qui entravent les pays en développement. Dans son pays, une des principales productions nationales est le coton, culture "qui contribue le plus fortement à la lutte contre la pauvreté" souligne-t-il. Or le coton burkinabé, de qualité et récolté à la main, ce qui en renchérit le prix, "subit une menace constante liée à la concurrence déloyale des subventions versées dans certains pays du nord" -- comprendre les Etats-Unis --, dénonce le ministre. "Ces dysfonctionnements menacent la prospérité et la paix dans le monde", prévient-il en réclamant "le soutien de la FAO". Il faut "mieux prendre en compte les contraintes des petits producteurs", a insisté aussi le ministre du Malawi Allan Chiyembekeza, victimes de leur faible productivité et de leur "manque de conformité aux attentes du marché". C'est à la FAO d'apporter cette information, juge-t-il. Mais pour lui les gouvernements doivent prendre leur part et "jouer un rôle direct" par la promotion de partenariats public/privé, "indispensables pour instaurer la confiance et un environnement favorable aux investissements". A la tribune, le ministre de Sierra Leone James Sasy a également rappelé la dépendance de son pays à la production de cacao, l'une des principales cultures d'exportation avec le café, et surtout "celle qui a contribué le plus à sortir les producteurs de la pauvreté". Cette production, comme tout le secteur agricole d'ailleurs, se trouve actuellement gravement perturbée par l'épidémie due au virus Ebola qui frappe aussi la Guinée et le Liberia, a-t-il dit en demandant davantage d'aide face à un "fléau devenu global". Le ministre tunisien de l'agriculture Lachaad Lach, qui présidait la réunion, a souligné que l'agriculture "est une source essentielle d'emploi, de revenu et aussi de ressources pour les gouvernements dans les pays en développement. Mais le manque d'informations fiables sur l'état des stocks est aussi reconnu", a-t-il remarqué. Cette réunion, la 3e depuis 2012 a-t-il rappelé, intervient cependant à un moment où les prix des principales céréales et du

soja sont revenus à leur plus bas niveau depuis 2010 en raison de l'abondance de l'offre mondiale. Après avoir subi trois flambées en cinq ans.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

LA BANQUE DU SUD

La Banque du Sud sort de sa léthargie. Sept ans après l'émergence de cette idée au sein de l'Union des nations d'Amérique du Sud (Unasur), le panorama politique de la région a subi des pertes sensibles, comme le décès des président Nestor Kirchner, d'Argentine, et Hugo Chavez, du Venezuela, deux piliers de l'intégration. Depuis, de nouveaux dirigeants sont apparus en Amérique latine. Le président Hugo Chavez a été l'un des grands promoteurs d'une nouvelle architecture financière en Amérique latine. Le président Hugo Chavez, précurseur et défenseur de l'intégration latino-américaine et caribéenne, faisant référence à la création d'une banque de développement du Sud, soulignait que cette institution serait... « différente de celles qui existent déjà ». Et d'ajouter : « Garder la plupart de nos réserves dans les banques du Nord est simplement stupide ». La gravité d'une telle situation se confirme de nos jours avec l'Argentine qui, obligée de placer son argent dans des banques à New York, voit les fonds qu'elle avait déposés bloqués par un juge nord-américain qui répond aux intérêts des grands capitaux impérialistes. L'acte de constitution de la nouvelle entité au service des intérêts économiques de pays membres de l'Unasur – un vigoureux mécanisme d'intégration né également sous l'impulsion d'Hugo Chavez –, fut signé à la Casa Rosada de Buenos Aires, siège du gouvernement de la République argentine. C'était en décembre 2007, la veille du premier mandat de Cristina Fernandez de Kirchner. Le document fut paraphé par les présidents du Brésil, d'Argentine, du Venezuela, de Bolivie, d'Uruguay, d'Équateur et du Paraguay, mais depuis, les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances escomptées en raison d'événements survenus dans notre région. Par ailleurs, la nouvelle entité ne pouvait être créée sans l'aval du Parlement de chaque pays. Le Brésil n'a jamais ratifié l'Acte, et au Paraguay le projet n'a pas fait l'objet d'une approbation parlementaire. Cependant, les membres de l'Unasur estime qu'après la tenue au Brésil, de la réunion du BRICS et de la tournée latino-américaine des présidents

de Russie, Vladimir Poutine, et de Chine, Xi Jinping, l'Amérique latine se doit d'avoir une contrepartie bancaire, surtout si les projets entre la nouvelle Banque du BRICS (un fonds de 100 milliards de dollars) et les pays d'Amérique du Sud sont mis en œuvre. L'idée initiale du lancement de la Banque du Sud était de se doter d'une entité régionale chargée de la protection et de la promotion des économies nationales sans avoir à se soumettre aux diktats des institutions financières qui répondent aux intérêts des nations hégémoniques comme les États-Unis et certains pays membres de l'Union européenne qui contrôlent le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM). Ces deux entités sont des instruments qui ont démontré leur incapacité dans le développement des nations sous-développées. Le FMI est, cela a été confirmé par les réalités historiques, un instrument de la politique extérieure des États-Unis, qui intervient directement dans la politique de ses débiteurs. La Banque du Sud apparaît comme une alternative aux institutions multilatérales de crédit. Ce fonds dirige les politiques néolibérales qui, après avoir mis en crise les économies nationales, obligent les gouvernements à adopter des mesures d'ajustement structurel contre leurs populations, victimes de la cupidité de l'impérialisme US et des grands capitaux mondiaux. Quant à la Banque mondiale, elle intervient dans les décisions ordinaires des gouvernements des pays endettés. L'une de ses politiques consiste à obliger ces États à privatiser leurs grandes entreprises afin qu'elles soient rachetées par les transnationales nord-américaines et européennes. Les principaux objectifs de la Banque du Sud sont la réduction de la pauvreté dans laquelle vivent 60 millions de Latino-américains, la promotion de l'équité sociale et la croissance économique des pays de la région. Par ailleurs, dans son rôle de promoteur du développement économique et social, elle se veut une entité de financement, de formation et d'assistance technique. Afin d'apporter du capital et recevoir de l'aide, il faut tenir compte des différentes caractéristiques individuelles des particularités de chacun des pays membres. Par exemple, leurs réserves internationales disponibles, la situation de la balance des paiements, la participation du commerce international, le Produit intérieur brut, etc. Ceci dit, dans le cadre de la dynamique des nouvelles relations établies par une grande partie des pays latino-américains avec la Russie et la Chine, la Banque du Sud connaît un nouvel essor grâce aux transformations et aux politiques d'inclusion économiques et sociales adoptées par plusieurs pays d'Amérique latine, comme la

Bolivie et l'Équateur. Depuis le 2 juillet, trois réunions, dont une de haut niveau, ont eu lieu pour décider de l'entrée en fonctionnement de la Banque du Sud dans le deuxième semestre l'année en cours. Celle prévue en ce mois de septembre a pour but de revoir le chronogramme de mise en œuvre. À l'issue d'une récente réunion à Caracas des présidents du Marché commun du Sud (Mercosur), le président vénézuélien Nicolas Maduro a annoncé l'approbation de documents visant à « accélérer les pas » de la nouvelle entité bancaire. Le président a mentionné l'accord permettant à la nouvelle entité de « se rapprocher du processus de création de la Banque des BRICS pour construire des relations de travail ». La 2e Réunion ordinaire du Conseil des ministres de la Banque du Sud a entamé la procédure de nomination des directeurs de l'organisme, ainsi que du comité ad hoc chargé de la mise en service de la banque. L'objectif prioritaire est d'établir les règlements et les procédures dans les trois prochains mois. Un chronogramme concernant les apports des pays membres a également été adopté. Dans un premier temps, l'Argentine, l'Uruguay, le Venezuela, l'Équateur et la Bolivie verseront jusqu'à 170 millions de dollars. Le Paraguay et le Brésil n'apporteront encore aucune contribution tant que l'accord ne sera pas ratifié par leur Congrès respectif. Le gouvernement du président équatorien Rafael Correa a été le premier à ouvrir un compte à sa Banque centrale pour le dépôt de 8 millions de dollars comme capital initial de la Banque du Sud. Le ministre équatorien des Affaires étrangères Ricardo Patiño a signalé à la chaîne publique Ecuador TV que la Banque du Sud « a beaucoup tardé à ouvrir ses portes, alors que la décision a été prise il y a sept ans », mais qu'elle peut commencer ses opérations avec cinq pays. Patiño a confirmé que « les pays les plus grands déposeront 2 milliards de dollars pour créer un compte de 7 milliards jusqu'à obtenir un capital de démarrage de 20 milliards. Même si nous sommes en train de compléter cette somme, « nous estimons que la Banque du Sud peut déjà ouvrir ses portes, qu'elle dispose des ressources et peut commencer ses opérations ». Elle aura son siège à Caracas et des succursales en Bolivie et en Argentine. Le 26 janvier 2008, les pays membres de l'Alternative bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique (ALBA) ont paraphé l'Acte de constitution de la Banque de l'ALBA, quelques jours après la signature à Buenos Aires du document établissant la création de la banque du Sud. Aussi bien la Banque du Sud que la Banque de l'ALBA constituent d'importants leviers pour le développement économique et social des pays de notre Amérique

et leur affranchissement de la dépendance historique entraînée par les dettes extérieures et les conditions imposées par le grand capital .

SOURCE : Cubahora

BRÉSIL : DILMA ROUSSEFF EN TÊTE DU PREMIER TOUR

La présidente brésilienne sortante Dilma Rousseff arrive en tête au premier tour de l'élection présidentielle, mais elle devra affronter le social-démocrate Aécio Neves lors du deuxième tour. Après le dépouillement de près de 94 % des bulletins de vote, la candidate de gauche du Parti des travailleurs obtenait 41,08% des voix, contre 34,20 % pour son rival. L'écologiste Marina Silva, qui à un moment de la campagne avait été donnée gagnante si elle parvenait au deuxième tour, est troisième avec seulement 21,14 % des voix. Elle est donc éliminée de la course. Le second tour aura lieu le 26 octobre. Il opposera donc les deux grands partis qui se partagent le pouvoir depuis 20 ans. À gauche, le Parti des travailleurs de Dilma Rousseff et au centre droit, le PSDB de M. Neves, dont faisait partie l'ancien président Fernando Henrique Cardoso, qui a perdu le pouvoir aux mains de Lula en 2002. Près de 143 millions de Brésiliens étaient appelés aux urnes aujourd'hui pour élire leur prochain président. La présidente sortante Dilma Rousseff, qui dirige le Brésil depuis quatre ans, était la favorite du scrutin. Les derniers sondages publiés lui donnaient plus de 40 % des intentions de vote. Ces nouvelles élections se tiennent dans un climat moins euphorique que celui qui prévalait lors des élections de 2010, quand le Brésil vivait les derniers instants du miracle socio-économique stimulé lors des mandats de Luiz Inacio Lula da Silva. Le ralentissement de la croissance a remplacé le boom économique, avec une augmentation de 6,5 % de l'inflation et la dégradation des finances publiques. Le Brésil a également été ébranlé par d'importantes manifestations avant la tenue de la Coupe du monde de soccer. Les Brésiliens protestaient contre la corruption des élites et exigeaient une amélioration radicale de l'éducation, des services de santé et des transports publics. Tout de même, le taux de chômage est actuellement à son plus bas dans le plus grand pays d'Amérique du Sud, à 4,9 %. De plus, près de 40 millions de pauvres ont rejoint la classe moyenne depuis 2003, voyant leurs conditions de vie s'améliorer considérablement.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini en hausse de 1,16% lundi, saluant à son tour les chiffres meilleurs que prévu de l'emploi américain en septembre aux Etats-Unis. L'indice Nikkei a gagné 182,30 points à 15.890,95 et le Topix a progressé de 1,08%, soit 13,86 points, à 1.296. L'économie américaine a créé plus d'emplois que prévu en septembre et le taux de chômage est redescendu à son plus bas niveau en plus de six ans, ce qui pourrait renforcer l'hypothèse d'un relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale vers la mi-2015, voire avant. "Le marché est optimiste concernant l'économie américaine. Ce que le marché surveille maintenant c'est à quelle vitesse les taux d'intérêts américains seront relevés", estime Masashi Oda, responsables des investissements de Sumitomo Mitsui Trust Bank. "Des taux plus hauts c'est bien mais si les taux augmentent trop vite, il est probable que les marchés d'action seront affectés". Les autres marchés de la région évoluent en ordre dispersé : -0,1% à Taiwan, -0,4% à Séoul, -0,5% à Sydney, +0,8% à Singapour et -0,2% à Bombay. Enfin, Shanghai est resté fermé pour la Fête nationale chinoise, tandis que la Bourse thaïlandaise a perdu 1,4% après l'hospitalisation du roi Bhumibol Adulyadej, opéré de calculs biliaires.

ÉTATS UNIS

Les marchés d'actions américains évoluent sur une note hésitante lundi matin avant le coup d'envoi de la saison des résultats de troisième trimestre, plus tard dans la semaine. En toute fin de matinée, le Dow Jones avance de 0,1% à 17.030,2 points tandis que le Nasdaq Composite perd 0,2% à 4464,4 points. Les commentateurs évoquent le poids des prises de bénéfices après la solide fin de semaine signée par Wall Street vendredi et la perspective d'une prochaine remontée des taux de la Fed. Aucune statistique d'activité n'est inscrite au programme aujourd'hui et la semaine sera surtout dominée par le début de la saison des résultats aux Etats-Unis, dont le coup d'envoi sera donné mercredi soir par Alcoa. Au total, neuf entreprises américaines de premier

plan doivent publier leurs comptes trimestriels dans les jours qui viennent, dont PepsiCo jeudi.

EUROPE

Les principales Bourses européennes ont terminé lundi légèrement dans le vert, des indicateurs confirmant la fragilité de l'économie de la zone euro ayant relancé les espoirs des investisseurs de voir la Banque centrale européenne (BCE) décider bientôt de nouvelles mesures de soutien. À Paris, le CAC 40 a pris 0,11%, soit 4,78 points, à 4.286,52 points. À Francfort, le Dax a progressé de 0,15% et à Londres, le FTSE a gagné 0,55%, porté par de bonnes performances des valeurs minières. Les indices européens confirment l'optimisme mesuré des marchés avec +0,17% pour l'EuroStoxx 50 et +0,14% pour l'Eurofirst 300. Les commandes à l'industrie en Allemagne ont subi en août leur baisse la plus forte depuis 2009 en raison de la petite forme de l'économie des pays partageant la monnaie ainsi que des tensions géopolitiques

CHANGE

L'euro montait un peu face au dollar lundi, après avoir dégringolé vendredi face à un billet vert soutenu par de bons chiffres de l'emploi aux États-Unis, mais restait sous la pression d'inquiétudes persistantes sur l'économie de la zone euro. Vers 16H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,2581 dollar, contre 1,2514 dollar vendredi vers 21H00 GMT. L'euro se stabilisait face au yen, à 137,28 yens contre 137,33 yens vendredi soir. Le dollar baissait face à la devise japonaise, à 109,10 yens contre 109,75 yens vendredi soir. L'euro était tombé vendredi à 1,2501 dollar, son niveau le plus faible depuis fin août 2012, après la publication des chiffres sur l'emploi et le chômage aux États-Unis. "Alors que le renforcement du dollar commençait à perdre de la vitesse, le rapport sur l'emploi américain a injecté de l'énergie" et permis au billet vert d'accroître ses gains, commentait Simon Smith, analyste chez FxPro. Vers 16H00 GMT, la livre britannique baissait légèrement face à l'euro, à 78,55 pence pour un euro, et montait face au dollar, à 1,6016 dollar pour une livre - après avoir atteint en début d'échanges asiatiques 1,5944 dollar, un nouveau plus bas depuis mi-novembre 2013. La devise suisse baissait face à la monnaie unique européenne, à 1,2121 franc suisse pour un euro -

atteignant même vers 13H30 GMT 1,2137 franc, son niveau le plus faible depuis mi-août. La monnaie suisse montait face au dollar, à 0,9633 franc suisse pour un dollar, se reprenant un peu après avoir atteint en début d'échanges asiatiques 0,9691 franc, son niveau le plus faible en 15 mois. La devise chinoise a terminé à 6,1383 yuans pour un dollar, contre 6,1395 yuans vendredi. L'once d'or a fini à 1.195,75 dollars au fixing du soir - après avoir atteint en début d'échanges asiatiques 1.183,23 dollars, un nouveau plus bas depuis fin décembre 2013 - contre 1.195 dollars vendredi.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LES STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL

A la fois moyen de mise en application des connaissances théoriques et moyen d'acquérir des compétences, les stages en entreprise sont également une possibilité pour les millions de stagiaires en activité chaque année de tester leur projet professionnel. Point sur la législation applicable en la matière. Le stage est légalement défini comme une période temporaire « de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle ». Face à la recrudescence des conventions de stage, le législateur a adopté la proposition de loi tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires. Publiée au Journal officiel le 10 juillet 2014, cette loi, d'application immédiate, est l'occasion de faire le point sur les droits et obligations du stagiaire dans l'entreprise. Distingué par le statut mais bien souvent proche dans l'exécution de la prestation de travail, la frontière entre salariat et stage peut être mince. Aussi, un état des droits et obligations des parties à la convention motive la rédaction du présent article. Avant d'intégrer l'entreprise (II), l'employeur doit vérifier qu'il respecte bien les conditions d'accueil du stagiaire (I).

I : Préalable obligatoire à l'accueil de stagiaires

S'il y a une chose à retenir de la loi du 10 juillet 2014 est que la décision d'accueillir un stagiaire dans son entreprise ne peut pas être prise à la légère (A). Son statut et sa gratification sont donc rationalisés (B).

A. Préparer la décision

Le stage, optionnel ou obligatoire, doit nécessairement donner lieu à la conclusion d'une convention tripartite entre l'étudiant, l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil. Il doit y être mentionné les activités du stagiaire, les dates d'entrée et de fin de stage, la durée du travail ainsi que le montant de la gratification. Un même stagiaire ne peut effectuer un ou plusieurs stages dans une même entreprise sur une période excédant six mois par année d'enseignement. Si l'entreprise accueille successivement des stagiaires sur un même poste de travail alors elle doit désormais respecter un délai de carence équivalent à un tiers de la durée du stage précédent, soit un maximum de deux mois [4]. Afin de limiter le recours excessif aux stagiaires, la loi de 2014 a fixé un quota maximal de recours aux stagiaires pouvant être accueillis simultanément en pourcentage, fixé par décret, des effectifs présents. Dans le cadre des décrets à paraître suite à la loi du 10 juillet 2014, il sera certainement exigé que soit adossée à toute convention de stage une formation pédagogique minimale de la part de l'établissement d'enseignement prescripteur [5]. En effet, suite au fort chômage chez les jeunes diplômés, il s'est développé des « fausses conventions » non suivi de formations pédagogiques (les jeunes diplômés paient une convention auprès d'un organisme qui la validera). Dans tous les cas, les entreprises ayant recours à ces stagiaires s'exposent inéluctablement, en cas de contrôle de l'inspection du travail, au délit pénal de travail dissimulé. L'objectif principal ici est de rationaliser le statut du stagiaire. Qui plus est, avant d'avoir recours à un stagiaire, l'employeur doit s'assurer qu'il n'occupera pas un poste en remplacement d'un salarié absent ou encore qu'il lui fasse exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent. Dans ces situations, les entreprises ont donc l'obligation de conclure un contrat de travail, à défaut elles peuvent faire l'objet d'une action en requalification en contrat de travail. Une fois la décision prise de prendre un stagiaire, l'employeur a, pour s'assurer de leur bon suivi, l'obligation

d'inscrire l'entrée et la sortie du stagiaire dans le registre du personnel . Le registre des stages est de ce fait aboli. Enfin, dès lors que des institutions représentatives du personnel ont été mises en place dans l'entreprise, celles-ci doivent être informées sur le nombre et les conditions d'accueil des stagiaires.

B. Déterminer la gratification

Pour ne pas effrayer les entreprises, la loi du 10 juillet a prévu une entrée en vigueur lointaine de l'augmentation de la gratification. Pour toutes les conventions de stage conclues préalablement au 1er septembre 2015, la gratification minimale pour les stages de plus de deux mois est de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 436,05 € pour 2014. Au-delà de cette date, la gratification minimale sera de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale. Il est à noter qu'un décret d'application prévoyant une revalorisation intermédiaire est en attente de publication. Du point de vue de la sécurité sociale, la gratification n'est pas considérée comme du salaire. Elle n'est donc pas assujettie aux cotisations de sécurité sociale. En réalité, une franchise sociale vient se greffer au montant obligatoire. Seule la somme excédentaire vient à être assujettie aux cotisations, réduites par rapport à celles des salariés.

II : Gérer la présence d'un stagiaire dans l'entreprise

Une autre des difficultés est d'appréhender la présence du stagiaire dans l'entreprise. Aussi, il ne doit être omis que le stagiaire conserve sa qualité d'élève ou d'étudiant. Il n'est donc pas compté dans l'effectif de l'entreprise. En effet, le stage en entreprise ne doit pas être un prétexte pour tirer un profit direct de sa présence. Bien entendu, dans la pratique, un profit au moins indirect existe. Pour autant, l'entreprise doit s'assurer qu'il n'est pas exécuté une tâche régulière. En ce sens, la loi de 2014 aligne de plus en plus les droits du stagiaire sur ceux des salariés - l'accès aux ASC du CE et à la législation sur les accidents du travail sont déjà ouverts -. Même s'il n'est toujours pas admis à faire des heures supplémentaires - bien que cela puisse être fréquent -, l'accès à la cantine ou aux titres restaurants s'effectue dans les mêmes conditions que les salariés. Concernant les moyens de locomotion, une prise en charge des frais de transport à hauteur de 50 % de la valeur mensuelle du titre est désormais en vigueur . S'agissant des congés payés, cette possibilité n'est pas à proprement parler prévue par la loi. Les

conventions d'une durée de deux à six mois doivent prévoir une possibilité de congés et d'autorisations d'absence. Il est donc laissé le soin aux signataires de s'accorder sur les modalités de la prise de congés et sur leurs gratifications éventuelles . En cas de maladie ou de maternité, les conditions d'absence du stagiaire sont alignées sur celles du salarié . Si cette note n'a pas vocation à être exhaustive, il est à noter que les droits des stagiaires sont renforcés pour pallier à la pratique des entreprises. Il ne peut être recruté des stagiaires en lieu et place d'emplois effectifs. Le principal objectif pour celui qui accueil est de ne pas confondre chacun des statuts pour éviter un contentieux de la requalification désormais porté directement devant le bureau de jugement statuant dans un délai d'un mois à compter de sa saisine .

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER

T **TABLEAU DE BORD**

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

AOÛT 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,7 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juillet 2014:74290 (1,6 % sur un mois et 4,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en juillet 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER

25 LA NATION N°1107 / LUNDI 6 OCTOBRE 2014